

soumettre quelques observations. On nous a dit dans la presse que, sous ce rapport, nous devions, dans une certaine mesure, baser notre conduite sur celle de nos voisins des Etats-Unis.

Je n'ai aucune raison de supposer, personne n'a, je pense, raison de supposer que le Congrès américain, en faisant cette législation relativement à son tarif, ait eu autre chose en vue que les intérêts, tels qu'il les comprenait, du peuple qu'il représente. Je crois qu'il ne serait ni généreux, ni intelligent de notre part de vouloir chercher un remède à la chose dans notre propre législation. De même que les Américains ont légiféré dans leurs propres intérêts, nous voulons légiférer ici pour le Canada. Nous ne devons pas, à mon avis, agir dans un esprit d'égoïsme ou de revanche; mais je crois que le gouvernement qui, dans cette crise, aura la confiance du peuple, doit présenter sa législation carrément et avec confiance, n'ayant pour unique but que l'avancement des intérêts du Canada et de nos relations avec l'Empire britannique dont nous faisons partie.

Le discours du trône renferme un paragraphe d'un intérêt tout spécial pour la population des provinces maritimes. Ce paragraphe renferme un intérêt spécial et important pour la population des villes-sœurs, Saint-Jean et Halifax, qui rivalisent d'une manière amicale pour le commerce de ce grand Canada. Je veux parler du paragraphe du discours du trône qui nous promet le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal.

C'est l'opinion unanime, je crois, ou presque unanime, des négociants d'Halifax que dans ce prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal repose leur plus grande espérance de s'assurer une juste proportion du commerce de ce grand pays. Avec le chemin de fer Intercolonial tel qu'il existe aujourd'hui, depuis Halifax jusqu'à Lévis, il est, je crois, impossible pour la population d'Halifax, et peu facile pour la population de Saint-Jean de jouir d'une manière importante du commerce canadien. Je crois que la population d'Halifax est sérieusement intéressée dans cette question, et qu'elle va suivre attentivement la discussion qui va avoir lieu à ce sujet dans cette Chambre.

Halifax se trouve, à ce sujet, dans une situation très difficile sous certains rapports. L'honorable chef de l'opposition sait parfaitement qu'une forte proportion du commerce dont jouissait Halifax autrefois a été répartie parmi toutes les petites villes de la province, qui depuis quelques années se contentent de ne faire qu'un commerce local. On nous a promis, il y a plusieurs années, de suppléer au commerce que nous perdons, que nous avons perdu, de faire de notre ville le grand port d'hiver du pays, le port de l'Amérique Britannique, et de nous assurer un commerce continental pour rétablir le prestige commercial dont nous jouissions autrefois.

Nous avons suivi avec un vif intérêt, avec une grande anxiété, avec un certain découragement même, les divers moyens auxquels l'on a eu recours pour ramener au port d'Halifax le commerce dont il avait été privé. L'ancien gouvernement était de bonne foi, je suppose, dans les efforts qu'il a faits dans ce sens, mais il n'a pu arriver à rien de sérieux. Malgré cela, cependant, je ne désespère pas que l'on puisse accomplir quelque chose de substantiel. Je crois néanmoins que comme condition première, si l'on veut atteindre le but désiré, il faut ce prolongement de l'Intercolonial jusqu'à la ville de Montréal,

M. RUSSELL.

afin de faire disparaître, autant que possible, toute question de distance et de désavantage, ainsi qu'entre Portland et Boston, et assure à la ville d'Halifax une juste et raisonnable proportion du commerce du pays.

Les populations des provinces maritimes ont eu à payer de fortes taxes pour le développement de l'intérieur du pays. Ce n'est pas par esprit de clocher que nous parlons de nos sacrifices; nous ne prétendons pas avoir fait quelque chose d'extraordinaire en faisant des sacrifices nécessaires au développement du pays, mais nous nourrissons l'espoir que nos amis de l'ouest se rappelleront ces sacrifices, et qu'en temps opportun, ils sauront insister pour que l'on donne à cette grande voie nationale, notre unique rêve, le développement et l'administration propres à nous procurer autre chose qu'un simple soupçon de trafic qui contribue maintenant, comme il a contribué des années, grâce aux bons soins d'une prétendue politique nationale, à l'enrichissement d'un pays étranger.

Le discours du trône renferme un autre paragraphe que j'aborde, comme le feront, je n'en doute pas, quelques honorables députés, avec une certaine crainte. Je veux parler du passage qui a trait à un appel à l'opinion publique sur la question d'une loi prohibitive concernant les spiritueux.

Cette question de prohibition n'est pas une question de parti dans le pays; elle compte des partisans dans les deux partis, mais se rattache très peu à aucun en particulier; elle doit avoir peu de rapport avec les principes politiques tels qu'ils existent dans ce pays.

De même qu'un honorable ami que je vois de l'autre côté de cette Chambre, j'ai peut-être, dans un moment de faiblesse, épousé la cause de la prohibition. J'ai vu tant de braves gens se ranger de ce côté, qu'il m'a semblé naturel de les suivre. Je n'ai pas eu encore raison de renier cette attitude, mais je ne saurais franchement déclarer que je nourris une opinion aussi arrêtée que je le voudrais sur la question.

Comme tout homme qui aime son pays, l'objet qu'ont en vue ces braves gens a toutes mes sympathies. Je sympathise parfaitement avec eux dans leur désir d'employer tous les moyens possibles pour enrayer le mal qu'a fait au pays l'intempérance, mais je ne suis pas absolument convaincu qu'une loi prohibitive soit le meilleur moyen d'atteindre ce but. La confiance que j'entretenais a été quelque peu ébranlée par une très importante série d'enquêtes faites récemment, enquêtes conduites de la manière la plus sage, avec l'esprit le plus désintéressé, le plus impartial. La question est aujourd'hui plus claire qu'elle ne l'était il y a quelques années. Je ne veux pas parler des travaux de la commission royale qui a parcouru le pays à de grands frais, et recueilli une masse non pas tant de preuves que d'opinions diverses sur le commerce des spiritueux; je veux plutôt parler des travaux de la commission indépendante américaine dont l'*Atlantic Monthly* du mois de février dernier donne un exposé instructif et des plus intéressants, dû à la plume du président Eliot, de l'Université Harvard. Je désirerais que les résultats obtenus par cette commission fussent plus concluants et plus encourageants. Je regrette de dire qu'il ne ressort pas de ces recherches qu'une loi prohibitive ait généralement réussi dans les Etats où elle a été adoptée, et que l'adoption d'une semblable loi dans ce pays soit le moyen le plus efficace d'enrayer—je